

Nombre de Délégués :
En exercice 120
Présents 71
Votants 74



Objet :
**ELECTION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION DES
MARCHES**

N° 4/02/02/2019

L'an deux mille dix neuf, le 02 février à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président,

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 10 janvier 2019*

Etaient présents :

ALLAS LES MINES : M. Michel MONTEIL,
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,
BEYNAC ET CAZENAC : M. Alain PASSERIEUX, M. Philippe SOULETIS,
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Claude JOINEL,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, M. Christian ARNOUIL,
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT, M. Jean-Luc BRUGUES,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
DOMME : M. Francis COUSIN,
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
JAYAC : M. Guy ESTRUC,
LA ROQUE GAGEAC : M. Jérôme PEYRAT, M. Roger MONDY
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,
LES FARGES : Mme Lauryn LAGLENE, Mme Arlette SOULIAC,
MARCILLAC ST QUENTIN : M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : M. Daniel LALEU,
MEYRALS : M. Joël LE CORRE, Mme Jacqueline JOUANEL,
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON,
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,
ORLIAGUET : M. Jean-Claude DEYRE, M. Alain MARINIER,
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme Elisabeth GARCETTE, Mme BRIDE ROYE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL, Mme Marie Pierre VALETTE,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,
ST AMAND DE COLY : M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUD,
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE, M. D. THIBART,
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Antoine VAN HUSSEN,
ST CREPIN ET CARLUCET : M. Gérard TEILLAC,
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS, M. Jean-Pierre HAMEL,
ST LAURENT LA VALLEE : Mme Danielle ROUVES,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-2019024-DE
Regu le 15/02/2019

ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,
ST VINCENT LE PALUEL : Mme Clotilde MEYSSIGNAC,
STE MONDANE : M. Eric BOURDET, M. David DURAND,
STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU, Mme Brigitte AOUDOUARD,
TAMNIES : Mme Lydie LACOMBE,
VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,
VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
VEZAC : M. Alain BOYER, M. Christian ROBLES,
VITRAC : M. Christian LAMOUREUX,

Mme Marie Laure FERBER (*commune de Carlux*) a été élue secrétaire de séance.

Excusés : Mme Eloïse MARADENE (*commune de Prats de Carlux*), M. Christian GARRIGOU (*commune de St Aubin de Nabirat*), MM Georges de MEYERE et Xavier MARQUEZE (*commune de St Vincent de Cosse*),

Procurations : M. Jean-Louis CHUPIN à M. Jean-Claude JOINEL (*commune de Calviac en Périgord*), M. Jean-Claude CASSAGNOLE à M. Francis COUSIN (*commune de Domme*), Mme Sylvie JESINGHAUS à M. Daniel LALEU (*commune de Marquay*),

Présents sans voix délibérative : MM. Ludovic VILATTE, José DE JESUS, Marc GIRODEAU.

.....

M. le Président expose au Comité Syndical :

- qu'il y a lieu, en application du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code des Marchés Publics, de constituer une Commission des Marchés au sein du SICTOM DU PERIGORD NOIR.

- que cette commission, présidée par le Président du SICTOM du Périgord Noir doit être constituée de :

- cinq élus du Comité Syndical
- du comptable du SICTOM convié à chaque séance
- d'un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes, convié également à chaque séance.

Le Président sollicite donc des candidatures parmi les membres du Comité Syndical, en précisant qu'il convient de désigner 5 membres titulaires, et 5 membres suppléants.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Désigne** en qualité de membres titulaires :

M. Daniel LALEU délégué au SICTOM, élu de la commune de Marquay

Mme Marlies CABANEL déléguée au SICTOM, élue de la commune de Sarlat

M. Jean-Louis CHUPIN délégué au SICTOM, élu de la commune de Calviac

M. Bernard PICHENOT délégué au SICTOM, élu de la commune de La Roque Gageac

M. Michel LAJUGIE délégué au SICTOM, élu de la commune de St Geniès

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-2019024-DE
Regu le 15/02/2019

Et en qualité de membres suppléants :

M. Patrick CROUZILLE délégué au SICTOM, élu de la commune de Proissans

M. Alain PERIQUOI délégué au SICTOM, élu(e) de la commune de Paulin

M. Daniel DELLAC délégué au SICTOM, élu(e) de la commune de La Chapelle Aubareil


M. Jean-Pierre NADAL délégué au SICTOM, élu de la commune de Castelnaud La Chapelle

M. Guy ESTRUC délégué au SICTOM, élu de la commune de Jayac

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour copie conforme,

Marcillac St Quentin, le 02 février 2019

Le Président,
Jean-Pierre DUBOIS



[Signature]

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-2019024-DE
Regu le 15/02/2019